



ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## PROCÈS-VERBAL DE LA 156<sup>e</sup> RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

**DATES :** 14 et 15 juin 2018

**LIEU :** Monastère des Augustines, Québec (Québec)

### **SONT PRÉSENTS :**

#### **Nommé par l'Administration régionale Kativik (ARK)**

Michael Barrett

#### **Nommés par le gouvernement du Canada**

Alexandre-Guy Côté, président

Jean-Yves Savaria

Catherine Lapeyrie

#### **Nommées par le gouvernement du Québec**

Paule Halley

Sylvie Létourneau

Julie Samson

#### **Secrétaire exécutif**

Benjamin Patenaude

#### **Analyste en environnement**

Nancy Dea

### **SONT ABSENTES :**

Mary Pilurtoot, nommée par l'ARK

Laina Grey, nommée par l'ARK

### **INVITÉS :**

Valérie Léphat, Direction des matières résiduelles, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Luc Bond, Direction des matières résiduelles, MDDELCC

Ève Harbour-Marsan, conseillère en affaires autochtones, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Claude Leblanc, conseillère en acceptabilité sociale, MERN

Jean-Pierre Laniel, directeur, Direction de l'expertise en biodiversité, MDDELCC

Julie Fortin, candidate au doctorat en communications publiques, Université Laval

Benjamin Shaer, analyste des politiques, Environnement et changement climatique Canada (ECCC)

Nicole Côté, gestionnaire de programme, ECCC

## **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La 156<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h, le 14 juin 2018, au Monastère des Augustines, à Québec. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 156<sup>e</sup> réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

### **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption des procès-verbaux des 153<sup>e</sup>, 154<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> réunions**

### **3. Administration**

- a) Budget
- b) Secrétariat
- c) Établissement des priorités
- d) Rapport annuel 2017-2018
- e) Site Web
- f) Nation naskapie de Kawawachikamach – mise à jour suivant la 155<sup>e</sup> réunion

### **4. Impacts sociaux**

- a) Favoriser l'acceptabilité sociale – MERN
- b) Consultation publique concernant la mise sur pied de comités de suivi – MERN
- c) Aupaluk – une étude de cas sur les enjeux sociaux liés au développement minier
- d) Mise à jour du sous-comité du CCEK – impacts sociaux

### **5. Évaluation environnementale au Nunavik**

- a) Nouveau système fédéral d'évaluation des répercussions et réglementation afférente (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012)

### **6. Loi sur les pêches**

### **7. Projets de règlement découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement**

### **8. Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques**

### **9. Activités minières**

- a) Politique de consultation des communautés autochtones du MERN
- b) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation
- c) Colloque sur le développement minier au Nunavik 2018

### **10. Gestion des matières résiduelles**

- a) Groupe de travail sur les matières résiduelles au Nunavik
- b) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium
- c) Sacs de plastique jetables
- d) Financement fédéral de la gestion des matières résiduelles au Nunavik
- e) Ligne de stations radars Mid-Canada
- f) Régime de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles

- g) Responsabilité élargie des producteurs
- h) Programme de financement du gouvernement du Québec pour le nettoyage des sites d'entreposage de matières dangereuses
- i) Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux

**11. Aménagement et occupation du territoire**

- a) Plan de mobilité durable pour la région du Nord-du-Québec
- b) Plan Nord

**12. Parcs et aires protégées**

- a) Projet de politique sur les parcs nationaux du Québec

**13. Changements climatiques**

**14. Divers**

- a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*
- b) Lettres adressées aux autorités en matière d'affaires autochtones
- c) Proposition d'Hydro-Québec d'ouvrir le déversoir Duplanter

**15. Dates et lieux des prochaines réunions**

**2. Adoption des procès-verbaux des 153<sup>e</sup>, 154<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> réunions**

Le procès-verbal de la 154<sup>e</sup> réunion est adopté après modifications. L'adoption des procès-verbaux des 153<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> réunions est reportée à une date ultérieure.

**3. Administration**

a) Budget

Les membres discutent de l'état d'avancement de la demande de financement du CCEK pour 2018-2019 et, encore une fois, du retard pour le dépôt de la subvention annuelle. Un projet de lettre de suivi adressée à l'administrateur provincial est présenté. En raison de la situation financière précaire dans laquelle se trouve actuellement le CCEK, il est décidé qu'une demande d'avance de fonds devait être incluse dans la lettre pour éviter la fermeture temporaire du secrétariat.

Le rapport de dépenses pour la période allant de février à avril 2018 est également présenté.

b) Secrétariat

Le secrétaire exécutif présente le nouveau système sécurisé de classement électronique pour les documents confidentiels du CCEK.

Par ailleurs, les membres poursuivent leur discussion concernant le processus d'évaluation des employés du CCEK.

c) Établissement des priorités

Les membres examinent un tableau présentant l'état d'avancement des dossiers du CCEK et la priorisation établie depuis la réunion précédente.

d) Rapport annuel 2017-2018

Les membres approuvent des modifications apportées au format du rapport annuel 2017-2018. Il est convenu que le contenu du rapport sera révisé et approuvé ultérieurement.

e) Site Web

Les membres passent en revue le site Web et demandent que certaines mises à jour y soient effectuées afin de mieux refléter les engagements récents du CCEK.

f) Nation naskapie de Kawawachikamach – mise à jour suivant la 155<sup>e</sup> réunion

Le 30 avril, le CCEK a reçu une lettre de Ron Hallman, administrateur fédéral du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), en réponse à la lettre que le CCEK lui a transmise le 26 mars 2018 concernant la requête en révision judiciaire et en jugement déclaratoire de la Nation naskapie de Kawawachikamach. Les membres discutent sommairement de la réponse reçue. Par ailleurs, le CCEK n'a pas encore reçu de réponse à sa lettre envoyée à l'administrateur provincial concernant le même sujet.

#### **4. Impacts sociaux**

a) Favoriser l'acceptabilité sociale – MERN

Mmes Ève Harbour-Marsan et Claude Leblanc du MERN font une présentation sur la politique visant à favoriser l'acceptabilité sociale des projets liés notamment au secteur minier au Québec. M<sup>me</sup> Harbour-Marsan donne un aperçu de la présentation puis décrit l'approche et les responsabilités du gouvernement du Québec. Elle précise que le MERN offre toujours un accompagnement aux promoteurs pour faciliter l'acceptabilité sociale des projets, mais que le ministère ne peut pas servir de médiateur entre les parties. Elle insiste notamment sur le fait qu'il incombe au promoteur de prendre les mesures nécessaires pour établir le dialogue et favoriser un climat de confiance et d'ouverture avec la collectivité concernée. M<sup>me</sup> Harbour-Marsan et M<sup>me</sup> Leblanc terminent leur présentation avec un cas fictif concernant l'acceptabilité sociale d'un projet soumis à l'évaluation environnementale et à une consultation du public.

b) Consultation publique du MERN concernant la mise en place de comités de suivi

Les membres discutent de la possibilité de participer à la consultation publique du MERN concernant la mise sur pied de comités de suivi pour les projets miniers. Il est décidé que le CCEK participera à cette consultation.

c) Aupaluk – une étude de cas sur les enjeux sociaux liés au développement minier

M<sup>me</sup> Julie Fortin, candidate au doctorat en communications publiques à l'Université Laval, fait une présentation sur ses travaux de recherche concernant les différents points de vue des résidents d'Aupaluk par rapport au développement minier situé à proximité de leur communauté. M<sup>me</sup> Fortin commence sa présentation en décrivant la méthodologie et le contexte de la recherche. Elle explique que l'exploration minière se fait depuis longtemps dans les environs d'Aupaluk et que les sociétés minières Oceanic Iron Ore Corporation et Nickel North ont actuellement des propriétés minières dans la région. Elle explique que les activités de ces compagnies sur le terrain, surtout celles d'Oceanic Iron Ore Corporation, ont engendré un sentiment généralisé d'incertitude face à l'avenir chez les résidents de la communauté. Elle souligne également que les informations contradictoires, à l'égard du projet d'Oceanic Iron Ore Corporation, émanant du gouvernement, d'entités régionales et de la société minière elle-même ont contribué à exacerber le sentiment d'impuissance des résidents de la communauté à consentir ou non au projet. M<sup>me</sup> Fortin conclut sa présentation en faisant un résumé des résultats et des recommandations issus de ses travaux.

d) Mise à jour du sous-comité du CCEK – impacts sociaux

Les membres du sous-comité présentent leurs propositions d'objectifs et d'orientations pour réaliser des travaux sur l'évaluation des impacts sociaux (ÉIS) dans les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Il est convenu qu'un consultant sera éventuellement mandaté afin de réaliser la première phase d'une analyse des régimes d'ÉIS en vigueur au Nunavik.

## 5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Nouveau système fédéral d'évaluation des répercussions et réglementation afférente (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012)

Le 23 avril 2018, une lettre a été transmise à l'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, concernant les commentaires du CCEK sur le nouveau système fédéral d'évaluation d'impact et la réglementation afférente dans le cadre du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Dans sa lettre, le CCEK reconnaît les efforts du gouvernement fédéral pour intégrer les préoccupations et les connaissances traditionnelles des Autochtones dans le processus de modernisation actuel, mais exprime sa déception de ne pas avoir été lui-même davantage impliqué dans cet exercice. Le CCEK réitère finalement ses préoccupations face à la multiplication des processus fédéraux d'évaluation environnementale toujours présente au Nunavik. Les avis du CCEK soumis au gouvernement fédéral lors des modifications précédentes du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit en 2002 et en 2011, ont aussi été joints à la lettre.

## 6. Loi sur les pêches

Une mise à jour de la révision en cours de la Loi sur les pêches et une description des éléments que le gouvernement fédéral entend inclure dans sa révision sont présentées aux membres.

## **7. Projets de règlement découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement**

Le 14 mai 2018, une lettre a été transmise au sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les commentaires du CCEK sur les projets de règlement publiés récemment et découlant de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans la lettre, le comité présente ses observations sur le projet de règlement sur les carrières et sablières ainsi que sur le projet de règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale. Les membres sont informés que le MDDELCC examine actuellement les commentaires reçus et qu'en raison de leur nombre important, le calendrier devant mener à l'adoption de ces règlements sera prolongé.

## **8. Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques**

M. Jean-Pierre Laniel, directeur de la Direction de l'expertise en biodiversité du MDDELCC, fait une présentation sur le projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques qui a été déposé récemment suivant l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en juin 2017. M. Laniel donne un aperçu du calendrier de mise en œuvre du règlement, de ses exigences et des mesures de compensation qui seront incluses dans les certificats d'autorisation pour certaines atteintes aux milieux humides et hydriques. M. Laniel explique que le projet de règlement ne vise pas le territoire du Nunavik pour le moment. Toutefois, le MDDELCC a l'intention d'examiner la possibilité d'élaborer un régime de compensation spécifique à la région.

Il est décidé qu'une lettre serait rédigée afin de remercier M. Laniel pour sa présentation et d'encourager la collaboration avec les entités régionales dans l'éventualité où un régime de compensation serait élaboré pour le Nunavik.

## **9. Activités minières**

### **a) Politique de consultation des communautés autochtones du MERN**

Le 4 avril 2018, le CCEK a transmis une lettre à M. François Dupuis, directeur de la Direction des affaires autochtones au MERN, concernant la Politique de consultation des communautés autochtones de son ministère. Dans sa lettre, le comité exprime son soutien à l'initiative du gouvernement d'améliorer le processus de consultation des communautés autochtones mais se demande comment la politique sera appliquée au Nunavik et comment elle tiendra compte des processus prévus dans la CBJNQ. Il est décidé qu'un suivi sera effectué auprès du MERN puisque le CCEK n'a toujours pas reçu de réponse à sa lettre.

### **b) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation**

Le 30 mai 2018, le CCEK a transmis une lettre au maire d'Aupaluk pour l'informer de l'état d'avancement du projet minier ferrifère Hopes Advance. Une communication datée du 5 mars 2018 que le CCEK a reçue d'Oceanic Iron Ore Corporation au sujet du projet était aussi jointe à cette lettre.

c) Colloque sur le développement minier au Nunavik 2018

Le secrétaire exécutif présente un résumé du colloque sur le développement minier organisé par le Fonds d'exploration minière du Nunavik qui s'est tenu du 23 au 25 avril 2018, à Kuujuaq. Le colloque avait pour but de rassembler des représentants du gouvernement, de l'industrie minière et des organisations régionales afin de favoriser un dialogue constructif sur le développement minier au Nunavik. Les participants à l'activité ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur l'état actuel des activités minières au Nunavik et sur le cadre juridique en vigueur dans la région. Ils ont aussi pu prendre part à des discussions concernant l'acceptabilité sociale dans le contexte du développement minier au Nunavik. Enfin, le colloque a été une bonne occasion de réseautage pour le développement d'affaires des entreprises locales.

## 10. Gestion des matières résiduelles

a) Groupe de travail sur les matières résiduelles au Nunavik

L'analyste en environnement présente un résumé de la deuxième réunion du Groupe de travail sur les matières résiduelles au Nunavik qui a eu lieu le 16 avril 2018. Il est décidé que les membres se pencheront sur le mandat du groupe de travail et que le comité transmettra une lettre incluant ses recommandations au sous-ministre du MDDELCC. La prochaine réunion du groupe de travail est prévue pour septembre 2018.

b) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium

Les membres sont informés que des exemplaires de l'affiche faisant la promotion de la collecte et du recyclage des canettes d'aluminium ont été envoyés aux bureaux municipaux, aux écoles et aux détaillants du Nunavik, le 20 avril 2018.

c) Sacs de plastique jetables

Le 2 mai 2018, le CCEK a transmis une lettre aux maires des communautés du Nunavik pour les encourager à adopter un règlement interdisant la distribution de sacs de plastique jetables comme l'a fait la municipalité de Kuujuaq en 2008.

d) Financement du gouvernement fédéral pour la gestion des matières résiduelles au Nunavik

Le 23 mars 2018, le CCEK a transmis une lettre aux ministres fédéraux de l'Environnement et du Changement climatique, des Services aux Autochtones et des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord concernant l'exclusion des communautés du Nunavik des programmes fédéraux liés à l'environnement destinés aux communautés ou aux organismes autochtones et nordiques. Dans la lettre, le comité exprime ses préoccupations concernant la difficulté qu'éprouvent les entités régionales et municipales du Nunavik à obtenir le financement nécessaire pour lancer des projets liés à la gestion des matières résiduelles et à la restauration des sites contaminés.

e) Ligne de stations radars Mid-Canada

Le secrétaire exécutif présente un résumé de la conférence téléphonique tenue le 10 avril 2018 avec des représentants du MDDELCC, du Gouvernement de la nation crie et de la Nation naskapie de Kawawachikamach, afin de discuter des résultats de l'étude de caractérisation des sites réalisée en 2017 et des orientations futures du projet de nettoyage de la ligne de stations radars Mid-Canada.

f) Régime de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles

Les membres rencontrent M<sup>me</sup> Valérie Lephât et M. Luc Bond de la Direction des matières résiduelles du MDDELCC afin de discuter du régime de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles. Le but du «Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles» est de prévenir et réduire les impacts des matières résiduelles sur l'environnement. Il désigne aussi les matières ou les catégories de matières pour lesquelles le régime de compensation s'applique et détermine une méthode de calcul et les critères de performance et d'efficacité utilisés pour calculer la compensation annuelle. Les matières admissibles à une compensation sont tous les matériaux souples et rigides (ex. : papier, carton, plastique, verre ou métal ou combinaison de ces matériaux). M<sup>me</sup> Lephât explique que le nouveau règlement portant sur le régime de compensation a récemment été publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Le régime reconnaît une série de catégories de matières pour les municipalités qui n'ont pas directement accès à des installations de recyclage et couvre une partie des coûts de collecte et de transport de leur programme de collecte sélective. En ce qui concerne le Nunavik, où les matières résiduelles recyclables sont transportées principalement par bateau, le régime couvrirait une partie de ces coûts. La question d'inclure un programme de compostage régional pour le carton, le papier et les déchets organiques a également fait l'objet de discussions.

g) Responsabilité élargie des producteurs

Le 16 mai 2018, le CCEK a contacté M. Nicolas Juneau, directeur de la Direction des matières résiduelles du MDDELCC, afin de faire un suivi de sa lettre du 7 septembre 2017 concernant les modifications devant être apportées au Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. Comme le CCEK n'a toujours pas reçu de réponse, il est décidé qu'un suivi sur l'état d'avancement du règlement serait effectué auprès de M<sup>me</sup> Valérie Lephât.

h) Programme de financement du gouvernement du Québec pour le nettoyage des sites d'entreposage de matières dangereuses

Les membres sont informés que le gouvernement du Québec a annoncé un financement de 3 millions de dollars par l'entremise de la Société du Plan Nord pour le nettoyage de sites d'entreposage de matières dangereuses situés dans les limites des communautés du Nunavik au cours des quatre prochaines années. Ces fonds permettront de retirer les matières résiduelles (ex. : barils d'huile et de carburant), mais pas de retirer les sols contaminés.



#### i) Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux

M<sup>me</sup> Nicole Côté et M. Benjamin Shaer d'ECCC font une présentation sur le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF). M<sup>me</sup> Côté commence en présentant les sites contaminés qui relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral (ex. : mines abandonnées sur des terres publiques fédérales, aéroports, bases militaires), ainsi que le plan d'action fédéral. Elle poursuit en décrivant comment le gouvernement fédéral évalue les sites contaminés, quelles mesures sont prises pour fermer les sites et, au besoin, procéder à leur assainissement. Le gouvernement fédéral en est actuellement à la phase finale de son plan d'action qui se terminera en 2020, et ce, même si un nombre important de sites doivent toujours être évalués et nettoyés. Les membres sont aussi informés que le Nunavik n'est pas admissible à ce programme pour l'instant. M<sup>me</sup> Côté conclut en mentionnant qu'ECCC examine actuellement différentes options pour poursuivre ses travaux après 2020.

Les membres sont informés qu'un atelier et une consultation sur le PASCF à l'intention des représentants des communautés et organisations autochtones du Québec auront lieu les 4 et 5 juillet 2018 à Montréal. Il est décidé que l'analyste en environnement y participera au nom du CCEK.

### 11. Aménagement et occupation du territoire

#### a) Plan de mobilité durable pour la région du Nord-du-Québec

Le 28 mars 2018, le CCEK a transmis une lettre à M. Philippe Lemire, directeur général du Bureau de la coordination du Nord-du-Québec du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), incluant ses commentaires sur le projet de Plan de mobilité durable pour la région du Nord-du-Québec. Dans la lettre, le comité exprime ses préoccupations concernant la consultation des entités régionales par le MTMDET, l'inclusion du Nunavik dans le plan d'action sectoriel pour la région Nord-du-Québec ainsi que la prise en compte des réalités régionales à l'égard du développement des infrastructures de transport.

Un résumé des versions finales de la Politique de mobilité durable et du Plan d'action 2018-2023 du MTMDET récemment rendus publics est présenté aux membres.

#### b) Plan Nord

Le 18 mai 2018, le CCEK a transmis une lettre à M. Robert Sauvé, président-directeur général de la Société du Plan Nord (SPN), pour faire le suivi de la rencontre du 5 décembre 2017 avec le comité. Dans la lettre, le comité salue les initiatives de la SPN concernant notamment le financement de la recherche en gestion des matières résiduelles. Le comité y exprime aussi ses préoccupations concernant le projet de serre de la SPN à Kuujuaq et demande d'être davantage consulté dans ce dossier.

Une réponse de M. Sauvé a été reçue le 12 juin 2018. Dans sa correspondance, il reconnaît le bien-fondé des préoccupations du CCEK à l'égard de la gestion des matières résiduelles au Nunavik, surtout en ce qui a trait à la réduction du brûlage à ciel ouvert, et confirme être bien au courant des objectifs établis dans le *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik*. Dans ce contexte, il estime qu'il est important que la SPN poursuive son projet de serre à Kuujuaq dans le cadre de son programme de transformation des

déchets en énergie pour lequel un groupe de travail a été récemment mis sur pied. M. Sauvé conclut sa lettre en invitant le CCEK à participer au groupe de travail.

## **12. Parcs et aires protégées**

### a) Projet de politique sur les parcs nationaux du Québec

En avril dernier, le CCEK a reçu de M<sup>me</sup> Manon Carignan de la Direction des parcs nationaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le projet de politique sur les parcs nationaux du Québec. Le 28 mai 2018, le CCEK a transmis une lettre à Mme Carignan pour exprimer ses préoccupations concernant l'application de certains éléments de la politique au Nunavik, la contribution des communautés autochtones au réseau des parcs ainsi que la restauration des camps de pourvoirie et d'exploration minière abandonnés dans les secteurs visés par la politique. Le comité demande enfin à être tenu informé des développements dans ce dossier.

## **13. Changements climatiques**

Le 19 avril 2018, le MFFP a tenu un colloque à Kuujuaq sur les vulnérabilités du Québec arctique face aux changements climatiques. Entre autres sujets, il a été question d'études récentes sur les changements de la végétation, les dépôts de surface, le pergélisol, l'accès à l'alimentation traditionnelle, les projections climatiques, la surveillance des glaces, les populations de poissons et les risques environnementaux liés aux changements climatiques au Nunavik.

## **14. Divers**

### a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Le prochain article de la chronique verte dans *Makivik Magazine* portera sur les articles de pêche en plomb et sur leurs effets négatifs sur la faune lors de leurs utilisations.

### b) Lettres adressées aux autorités en matière d'affaires autochtones

Deux projets de lettres sont présentés aux membres. Le premier est adressé à M. Geoffrey Kelly du Secrétariat des affaires autochtones du gouvernement du Québec et le deuxième, à la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord du gouvernement fédéral afin d'exprimer les préoccupations du CCEK par rapport au fait de ne pas être invité à participer à certains processus de consultation organisés par des entités gouvernementales ou de ne pas l'être en temps opportun.

Il est aussi décidé qu'une lettre serait transmise aux administrateurs provincial et fédéral afin de les inviter à une réunion ultérieure pour discuter notamment de cette situation ainsi que d'autres questions liées au fonctionnement et au mandat du CCEK.

### c) Proposition d'Hydro-Québec d'ouvrir le déversoir Duplanter

À la conférence téléphonique du comité qui a eu lieu le 13 avril 2018, il a été décidé d'organiser une rencontre avec des représentants d'Hydro-Québec afin de discuter du projet de la société d'État d'ouvrir le

déversoir Duplanter pour évacuer les surplus d'eau accumulés dans le réservoir Caniapiscau. Une invitation à cet effet a été transmise le 10 mai 2018. Après une série d'échanges et de suivis effectués auprès d'un représentant d'Hydro-Québec, le CCEK n'a toujours pas reçu de réponse définitive. Comme cette question relève directement du mandat du CCEK et qu'elle est une source de préoccupations pour les résidents de Kuujjuaq, il est convenu de contacter à nouveau le représentant d'Hydro-Québec pour lui faire part des inconvénients pour le comité de ne pas être informé en temps opportun dans ce dossier.

#### **15. Dates et lieux des prochaines réunions**

Il est décidé que la 157<sup>e</sup> réunion aura lieu du 18 au 20 septembre 2018, à Kangiqsualujjuaq, et que la 158<sup>e</sup> réunion aura lieu en décembre 2018, à Québec.



Benjamin Patenaude  
Secrétaire exécutif  
5 décembre 2018